

* Le quotient familial

Quotient familial			
Tranches	1	2	3
Barèmes	jusqu'à 350 €	de 351 à 500 €	de 501 à 700 €



**Vous avez un projet vacances ?
Nos travailleurs sociaux peuvent
vous accompagner.**

**Pour connaître nos lieux d'accueil,
rendez-vous sur
www.caf.fr
Rubrique Ma Caf (63000) /
Offre de service / Enfance et jeunesse**

**Renseignements vacances Caf
sur www.caf.fr**

Rubrique Ma Caf (63000) / Offre de service / Enfance et jeunesse
ou
au 0 810 25 63 10 (0,06 €/minute + prix d'un appel)

Conception Caf 63 - Décembre 2017 - Crédit photos : Fotolia

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Puy-de-Dôme

**Un coup de pouce
pour les vacances
en famille !**

**INFO VACANCES FAMILLES
2019**

caf.fr

Les vacances en famille

**Vous élevez seul(e) votre/vos enfant(s) et souhaitez partir en vacances en famille...
Avec l'aide aux vacances familiales (Avf), la Caf finance 50 à 70 %* du coût
de votre séjour d'une semaine dans une structure labellisée par Vacaf.**

Vous pouvez partir seul(e) :

- **Avec vos enfants¹ pendant 8 jours (7 nuits)**, sur le temps des vacances scolaires, jusqu'au 5 janvier 2020. Seules les personnes mentionnées sur le dossier allocataire peuvent bénéficier de l'aide.
- **Parmi plus de 3 700 destinations proposées par Vacaf**, en France métropolitaine (mer, montagne, campagne...).
- **En choisissant votre formule** : mobile home, bungalow, camping, location dans un village vacances, dans une structure Vacaf pour vous garantir une qualité d'accueil et de service reconnue.
- **En payant uniquement le solde du séjour restant à votre charge**. Le service Vacaf règle le montant de l'aide de la Caf directement à la structure de vacances agréée. Attention, **l'aide porte sur un coût du séjour plafonné à 1 600 euros**.

* En fonction de votre quotient familial (cf. barème au dos)

¹ Nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2018

Comment se renseigner ?

- Consultez le catalogue des destinations sur www.vacaf.org
- Vous pouvez aussi contacter Vacaf
 - par courriel : contact@vacaf.org
 - par téléphone : **0810 25 98 98**
(prix : 0,06 €/minute + prix d'un appel)

Comment partir ?

Pensez à vous munir de votre numéro allocataire

- **Vous choisissez un lieu de vacances labellisé Vacaf.**
- **Vous contactez par téléphone le centre de vacances** (n° de téléphone indiqué sur le catalogue), pour faire une réservation en précisant que vous bénéficiez de Vacaf Avf.
- **Vous demandez au centre de vacances de calculer le montant de votre aide** à partir du coût du séjour. Vous avez juste besoin de votre numéro allocataire : la structure de vacances connaît l'aide à laquelle vous pouvez prétendre.
- **Si vous réservez**, demandez à la structure de vous envoyer un dossier et de vous inscrire immédiatement sur le site Internet.
- **Vous envoyez les arrhes** réclamées pour confirmer la réservation.
- **Vous n'aurez pas à payer la totalité de votre séjour** mais uniquement la part qui reste à votre charge après déduction du montant de l'Avf.

Par exemple :

*Si votre participation Caf s'élève à 70 % et que votre location pour une semaine coûte 2 000 €, l'aide de la Caf sera de 1 120 € (soit 70 % de 1 600 €) et **il restera à votre charge 880 €** (2 000 € - 1 120 €).*

L'aide financière sera accordée par ordre d'arrivée des réservations, dans la limite du budget alloué.

NB : Si vous êtes bénéficiaire de l'Aeeh l'aide de la Caf est majorée de 10%.